

FICHE TECHNIQUE - DÉLIBÉRATION 2022 DFPE 20

ASSOCIATION DISPOSITIF D'APPUI À LA PÉRINATALITÉ ET AUX SOINS AMBULATOIRES (DAPSA)

(n° Paris Asso : 20309- Demande de subvention 2022_04136)

I / OBJET DE LA DEMANDE

L'association DAPSA, dont le siège social est situé, 59, rue Meslay à Paris (3e) a formulé une demande de subvention pour le financement du dispositif d'accès aux soins et d'accompagnement des parents et futurs parents ayant des troubles liés à une addiction au titre de l'année 2021 :

En 2022, la demande de financement s'élève à 60 000 €

Pour 2022, le montant de la subvention proposée s'élève à 60 000 €

Historique des dotations

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention	75 000 €	75 000 €	75 000 €	60 000 €	60 000 €
Variation n-1	+ 0 %	+ 0 %	+ 0 %	- 20 %	+ 0 %

Le volume d'activité de l'association reste insuffisant au regard du montant de la subvention versée jusqu'en 2020. La subvention 2021 a donc été réajustée au plus près de la réalité du besoin. Aussi il est proposé pour l'année 2022 de reconduire le montant de la subvention à 60 000 € en focalisant les interventions auprès des familles essentiellement sur le champ de l'addiction tel que défini dans la nouvelle convention.

II / PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1. présentation juridique

- **Nom :** Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires (DAPSA)
- **Adresse du siège social :** 59, rue Meslay – 75003 Paris
- **Membres du bureau :** Jean-Claude Genest - Président
Florence Sahraoui - Trésorier
- **Directeur :** Tommy CAROFF
- **Date de dépôt des statuts :** 20 novembre 2006
- **Objet :** L'association DAPSA a pour objet de « Promouvoir et administrer un réseau de santé dénommé DAPSA en référence à la convention constitutive qui l'établit conformément aux dispositions de l'article L6321-1 du code de la santé publique. Son objet est de faciliter l'accès aux soins et la continuité de la prise en charge médicale, psychologique et éducative des femmes enceintes et des parents en difficulté avec leurs jeunes enfants et/ou présentant

des troubles somatiques ou psychiques, y compris en lien avec une addiction actuelle ou passée ».

- **Reconnue d'utilité publique** : non
- **Convention avec la Ville de Paris** : CPO 2019 – 2021. Nouvelle convention annuelle 2022 proposée au présent conseil de Paris

2. Vie de l'association

En 1999, l'association Horizons a mis en place une équipe de soins spécialisés à domicile (ESSAD), intervenant au domicile des familles concernées par une situation d'addiction, s'adressant à des personnes ayant des difficultés à faire des demandes de soins ou d'accompagnement dans les services existants.

L'ESSAD a ainsi mené un important travail de soutien des familles pour favoriser le maintien du lien parent/enfant. En 2005, l'ESSAD a été rattachée au réseau de santé DAPSA (Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux soins des Addictions), crée et porté par Horizons.

En 2006, ce réseau géré par Horizons s'est émancipé et s'est constitué en association : le « Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires » (DAPSA). L'ESSAD qui est la structure opérationnelle du réseau, a d'abord continué à être gérée par l'association Horizons. Puis, afin de garantir une cohérence de l'action entre le réseau et les interventions au domicile des familles, le DAPSA, en accord avec Horizons, a réalisé, à partir de 2009, ces interventions.

Suite à l'avis favorable pris par la Commission Régionale des Réseaux le 6 décembre 2006, le réseau DAPSA s'inscrit dans le paysage francilien de l'accès aux soins et à l'accompagnement des parents et futurs parents ayant des troubles liés à une addiction.

Cette mission s'articule autour de deux grands axes :

- Une action en direction des professionnels des différents champs concernés par cette double problématique : parentalité / addiction ;
- Une action auprès des professionnels travaillant avec les groupes familiaux concernés : analyse de situations, aide à la décision, recherche de partenaires, et parfois, à la demande des partenaires, rencontre avec les membres des groupes familiaux pour une évaluation et une élaboration d'un projet de soins, qui peut concerner tout aussi bien l'adulte que l'enfant.

III / Présentation du dispositif subventionné

1. Fonctionnement:

L'équipe mobile d'orientation et d'évaluation du DAPSA intervient auprès des familles touchées par l'addiction et met à ce titre des actions spécifiques permettant :

- d'évaluer la situation familiale,
- d'élaborer avec les parents un parcours de soins acceptables par eux,
- d'accompagner les parents vers la mise en place de ce parcours de soin.

Cet accompagnement est mis en œuvre par une équipe mobile d'orientation et d'évaluation composée de professionnels compétents et experts dans le champ de

l'addiction. Elle intervient après concertation avec le territoire de PMI qui en fait la demande et avec qui les objectifs de l'accompagnement ont été partagés. L'équipe mobile du DAPSA intervient alors au domicile des familles ou dans un autre lieu accepté par les parents

Le soutien financier de la Ville de Paris porte essentiellement sur une participation aux frais de personnels des équipes mobiles d'évaluation et d'orientation et aux frais de fonctionnement imputables aux actions ci-dessus définies.

Activité 2020 :

Dans le cadre de la convention triennale signée entre la collectivité parisienne et le DAPSA, la Ville de Paris s'est engagée à soutenir, au titre de ses missions de protection maternelle et infantile, l'association pour le fonctionnement d'une équipe mobile d'évaluation et d'orientation (EMEO) constituée de professionnels du champ des addictions et/ou de l'enfance. Ces interventions se font adossées au DAPSA et en lien étroit avec les partenaires. Elles s'adressent aux femmes enceintes, aux mères et pères présentant des troubles psychiques et/ou physiques liés ou attribués à une consommation problématique ou abusive de produits psychotropes. Ces interventions s'inscrivent à un moment où les familles se trouvent dans une certaine incapacité à formuler leurs difficultés. Une rencontre est proposée aux patients dans un lieu à leur convenance. Ces rencontres permettent d'élaborer conjointement un projet de soin pour les patients, en prenant en compte les besoins de leur enfant.

L'EMEO a pris en charge 42 familles parisiennes en 2020 (contre 40 en 2019) dont 14 étaient des nouveaux dossiers et 28 des dossiers non clos de l'année précédente, soit 69 adultes et 58 enfants suivis. Ce volume d'activité demeure relativement faible au regard du soutien financier apporté par la Ville de Paris depuis plusieurs années. De plus, la collaboration entre le DAPSA et les centres de PMI parisiens manque de fluidité et il reste difficile à identifier, parmi les familles parisiennes prises en charge par l'EMEO, lesquelles on fait l'objet d'un signalement par les CPMI.

Activité 2021 (bilan provisoire)

43 familles étaient incluses dans le projet en 2021 (59 adultes, 59 enfants) dont 13 nouvelles familles incluses dans l'année et 30 incluses les années précédentes.

16 accompagnements sur 43 ont été clos en 2021. Il y a donc 27 familles accompagnées par l'équipe mobile au 01/01/2022.

L'équipe mobile a réalisé 191 visites à domicile en 2021 et 1049 autres interventions en direction des familles (entretiens téléphoniques, courriers, recherches à la demande des familles).

Personnel

POSTES	ETP 2022
Cadre socio-éducatif	0,40
Psychologue clinicienne	0,40
TOTAL	0,80

IV / FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION :

A. Budget prévisionnel de l'association

Le budget prévisionnel 2022 de l'association s'élève à 570 500 €. La participation des usagers (vente de produits finis, de marchandises, prestations de services et cotisations) s'élève à 150 € et la part des subventions d'exploitation publiques à 565 000 €. Elles représentent respectivement à 0,03 % et 99,04 % des recettes attendues. Les charges de personnel s'élèvent à 434 574 € et représentent 76,17 % des dépenses ;

B. budget prévisionnel du dispositif

Le budget prévisionnel 2022 du dispositif financé s'élève à 60 550 €. La participation des usagers (vente de produits finis, de marchandises, prestations de services et cotisations) est nulle et la part des subventions d'exploitation publiques représente 100 % des recettes attendues. Les charges de personnel s'élèvent à 48.260 € et représentent 79,70% des dépenses.

CHARGES	BP 2020	CR 2020	BP 2021	CR 2021 provisoire	BP 2022
Achats et services	14 731 €	13 490 €	17 433 €	14 594 €	11 973 €
Charges de personnel	59 442 €	60 194 €	55 341 €	45 092 €	48 260 €
Autres charges	1 627 €	1 742 €	2 976 €	2 628 €	317 €
TOTAL	75 800 €	75 426 €	75 750 €	62 314 €	60 550 €
PRODUITS	BP 2020	CR 2020	BP 2021	CR 2021 provisoire	BP 2022
Subvention Ville de Paris	75 000 €	75 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Reprise d'excédents antérieurs			€	833 €	
Transfert de charges	800 €	426 €	750 €	587 €	550 €
TOTAL	75 800 €	75 426 €	60 750 €	61 420 €	60 550 €
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	-15 000 €	- 894 €	0

C . Suivi des comptes de résultat

CR 2021 provisoire	Reprise proposée au BP 2022
-894€	0€

Le compte de résultat 2021 définitif sera étudié ultérieurement.